



Fondée le 20 octobre 1962 – Affiliée à la Fédération Française de Football
Membre de l'Union Caraïbienne de Football
Membre associé à la CONCACAF

COMMISSION RÉGIONALE DE L'ARBITRAGE

PV n°5 du lundi 23 septembre 2024

| Membres présents : | Membre excusé | Membres absents |
|-----------------------------|--------------------|-----------------|
| François MERILLE | Victor AMOSIE | |
| Nadia ANDRIEU DETOL (visio) | Rolande SILEBER | |
| Sophie DUMAS | Stève JEAN-MARIE | |
| Mamadou SOW | Jean-Pierre LINDOR | |
| Luxon NOEL | Sonia JOSEPH | |
| Sarah EMICA | Thierry VICTORIN | |
| Emmanuel HODEBOURG | Grégory PREVOT | |

La commission s'est réunie le lundi 23 septembre 2024 à 18h00 au centre de ligue

L'ordre du jour de la réunion

1. Désignations
2. Modalité de remplacement des arbitres
3. Formation CONCACAF
4. Reprogrammation FIA à Mana
5. Réponse aux courriers
6. Réunion avec les arbitres

DESIGNATIONS

Elles sont validées et seront mises sur les espaces des arbitres et visible sur le site de la ligue.

REMPLACEMENT ARBITRE

La CRA rappelle à l'ensemble du corps arbitral la procédure de remplacement des arbitres.

Nous sommes régis par l'article 94 des règlements sportifs généraux de la LFG :

- Les matchs officiels sont dirigés par un arbitre officiel assisté de deux arbitres assistants.
- L'absence de l'arbitre officiel désigné ne peut être évoquée par les deux équipes pour refuser de jouer le match. Un refus de jouer sera sanctionné par le forfait des deux équipes.
- Dans le cas où plusieurs arbitres officiels non désignés seraient présents la préférence doit être donnée à un arbitre neutre. Si ces arbitres appartiennent aux clubs en présence, en cas de grade similaire, un tirage au sort désignera l'arbitre de la rencontre. En cas de grade différent, le plus gradé officiera.

- *En cas d'absence d'arbitre officiel, les capitaines, ou les dirigeants responsables pour les jeunes des équipes en présence, présenteront chacun une personne **licenciée**, ou à défaut une personne munie d'un certificat médical de non-contre-indication, capable de diriger la rencontre. Un tirage au sort désignera l'arbitre du match.*
- *Si un club ne présente personne susceptible de diriger la partie, la personne désignée par le club adverse arbitrera de droit.*
- *La feuille de match devra faire mention de cette désignation spéciale et sera signée par les capitaines des deux équipes et le délégué.*
- *Les mêmes dispositions seront appliquées pour les arbitres assistants s'il s'agit de l'absence d'un seul assistant.*
- *Dans le cas où les arbitres assistants n'auraient pas été désignés ou est absent et si aucun arbitre officiel n'est présent sur le terrain, les deux équipes présenteront chacune un arbitre assistant bénévole.*

La CRA rappelle aux arbitres que s'ils n'ont pas saisi leur indisponibilité avant la désignation, ces derniers seront notés absent non excusés sauf s'ils apportent un justificatif. Les désignations sont saisies puis « visibles » sur votre espace et le site de la ligue après la réunion hebdomadaire de la CRA le lundi.

Si vous êtes désignés alors que vous aviez saisi une indisponibilité, vous devez en informer la CRA.

Si vous ne pouvez pas vous rendre à votre match alors que vous avez été désigné :

- Vous devez prévenir au plus tôt, **PAR ÉCRIT**, la CRA et éventuellement proposer un remplaçant qui doit être validé par le président, le vice-président ou la secrétaire générale ou un membre de la section désignation ;
- Si un arbitre a été appelé et que l'arbitre désigné arrive en retard, c'est l'arbitre appelé qui officiera sur le match ;

RAPPEL : En cas de suspension d'un arbitre, (carton rouge), cette dernière est applicable à TOUTES FONCTIONS OFFICIELLES. Vous devez avertir la CRA de toutes sanctions vous concernant.

FORMATION CONCACAF

Le Président VICTORIN est à Miami pour une rencontre des chefs de l'arbitrage de la CONCACAF.

Une formation pour les arbitres, organisée par la CONCACAF aura lieu à Saint-Martin du 28 octobre au 2 novembre 2024. Huit arbitres, dont des féminines, 1 préparateur physique et 1 formateur arbitre seront sélectionnés.

REPROGRAMMATION FIA MANA

Une nouvelle date sera donnée pour la FIA à Mana. La CRA remercie le club Charvein pour l'organisation mis en place.

COURRIERS REÇUS

Mail du 18/09/2024 : de la Présidente du FC Soula

« Suite à la réunion de rentrée du futsal qui s'est déroulé ce lundi 16 septembre à 19h00 au réfectoire de la ligue de football de la Guyane, l'ensemble des clubs présents ont exprimés leur mécontentement quant au retard de plus d'un an, des défraiements pour les arbitres de futsal.

Beaucoup d'interrogation subsistent face à cette situation, et nous avons le sentiment que personne ne cherche véritablement de solution pour nos arbitres.

(...) Par voie de conséquence, et à la demande de nos arbitres, nous vous informons que ces derniers n'officieront pas aux matches de trophée des champions, prévues ce soir de 19h00 à 23h00 au CST.

Ils reprendront leur activité d'officiel de match, qu'une fois que les arbitres, auront perçu l'intégralité de leurs défraiements dues. »

La SG de la CRA apporte des précisions sur ce dossier au Président de la Ligue :

« Je tiens à apporter des précisions à propos des défraiements des arbitres de futsal pour ce qui est de mon domaine de compétences. (...). Début avril, je demande (...), les notes de frais (pour le futsal) et des précisions pour ce qui a été défrayés depuis le début de la saison. (la section futsal) me transmet son tableau de désignations pour les mois de novembre 2023 à janvier 2024.

(et) m'informe qu'il aurait envoyé à mon prédécesseur le même tableau pour septembre et octobre 2023, mais que les défraiements n'ont pas été réglés.

Le responsable de la CRA futsal annonce en CRA, suite à ces éléments que les arbitres de futsal ont l'habitude d'être réglé une seule fois en fin de saison.

Je recontacte (la section futsal) début mai et la saison touchant à sa fin, je lui demande de m'envoyer les éléments en fin de saison.

Le 8 mai je demande à (la section futsal) tous les RIB des arbitres de futsal, afin de préparer les défraiements à venir.

Mi-juin, je demande si le nombre de matchs est à jour sur le module (foot 2000) pour la CRSA...il (le désignateur futsal) découvre qu'il faut le mettre à jour. Donc à cette date (mi-juin), le nombre de matchs et les notes de frais ne sont pas à jour.

Le 15 juillet, (le responsable de la CRA futsal), transmet les tableaux, qui ne ressemble pas à ceux que nous utilisons. Je lui fais remarquer, lui adresse le même jour le modèle...et aucune suite... N'étant pas dans la maîtrise du logiciel Excel et souhaitant remettre les notes de frais au plus vite, je demande à (un collègue) de m'aider pour faire les notes de frais. Il le fera le week-end suivant et les notes de frais sont rédigées et transmises le 22 juillet.

Je constate le 14 septembre qu'une annonce aux arbitres de futsal (par le responsable des arbitres futsal) sur le groupe qu'il a transmis des tableaux non conformes et que ces tableaux n'ont pas été pris en compte car ça ne convenait pas....Je préfère ne pas répondre, car c'est faux. ça a été pris en compte d'une part et d'autre part bien transmis. Par contre, il manquait les arbitres auxiliaires, j'ai transféré les arbitres auxiliaires et je n'ai rien eu en retour. Donc j'ose espérer que la loyauté de tous rectifiera ce qui est, peut-être, qu'un oubli (du dit responsable).

Il me semble qu'il serait judicieux d'avoir un retour sur les raisons de ses non défraiements, en toute transparence.

Par contre je refuse, que mon travail soit même en cause, donc je demande à M. PREVOT de corriger son message erroné et je reste dans l'attente des notes de frais pour les arbitres auxiliaires.

Mme La Présidente de la section futsal, vous avez l'exhaustivité des informations en ma possession et vous pouvez les transmettre. Si des questions persistes je suis à votre disposition.(...)

Un certificat médical est remis pour une contre-indication à l'arbitrage pendant 2 mois de LUCRET Tyrick, arbitre de l'ASL Sport Guyanais.

Réunion avec les arbitres

CELESTIN Jean
CARRENARD Wendy
LABORDE Lovensky

ANTOINE Woodley
BELANTON Widenson

MATHURIN Boris
BAOUCHE Anthony

Le secrétaire de séance

Le président de séance

Nadia ANDRIEU DETOL

François MERILLE